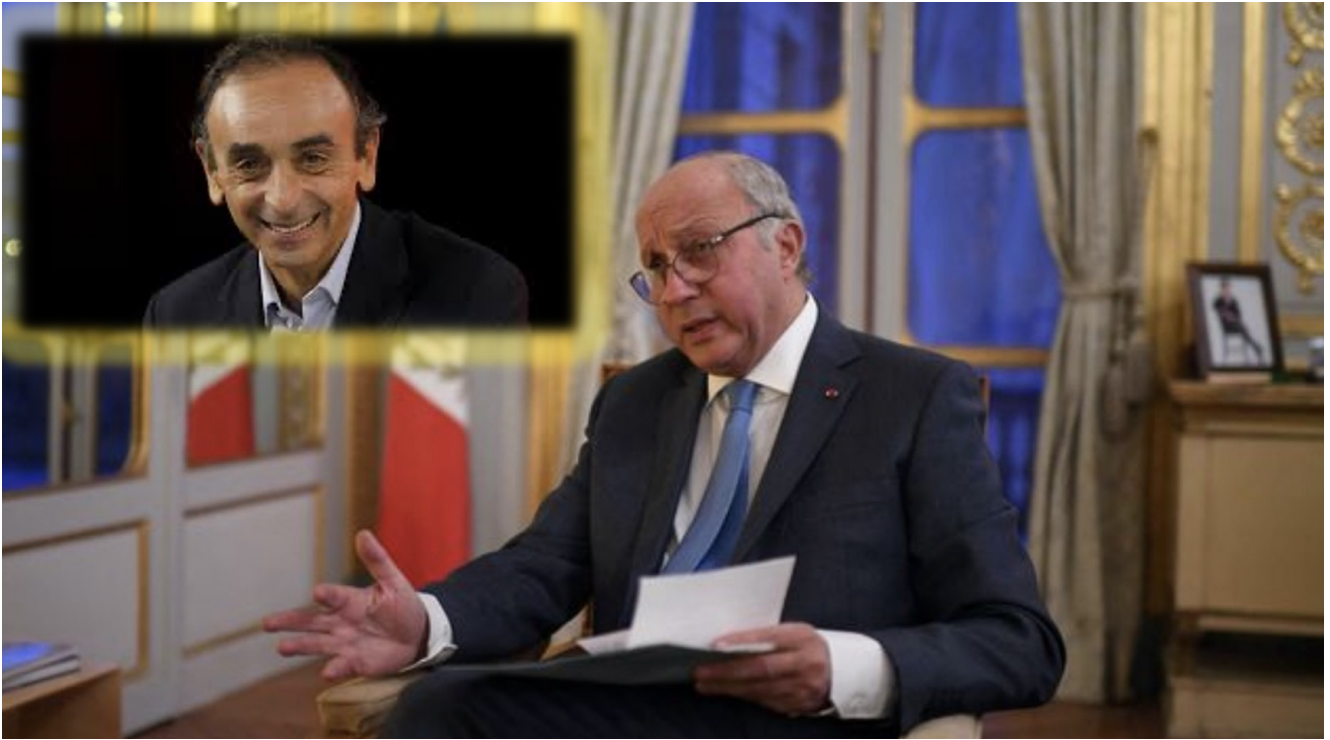


Réponse de Zemmour à Fabius : en France, c'est le peuple qui décide, pas le Conseil constitutionnel

écrit par Christine Tassin | 28 février 2022





Belle réponse du berger à la bergère... Belle réponse de l'homme d'Etat au médiocre, arriviste et collabo.

On se souvient que Fabius avait mis en garde les candidats prévoyant des referendums s'ils sont élus, Zemmour, Marine, Méluce, qu'il faudrait l'accord du Sénat... pas du tout gagné d'avance, et pour cause.

L'institution confirme à L'Express que les candidats devront obtenir l'aval du Sénat pour faire appliquer certaines mesures de leur programme. Une prise de position inédite.

Pour les candidats aux programmes "de rupture", les obstacles ne s'arrêteront pas après l'élection présidentielle. Faisons un peu de politique-fiction : même détenteur des 500 parrainages, vainqueur du scrutin puis des élections législatives dans la foulée, le nouveau président – s'il s'agit de Marine Le Pen, Eric Zemmour ou Jean-Luc Mélenchon – pourrait se trouver empêché d'appliquer son projet. L'explication est à chercher du côté du Sénat... et de la rue de Montpensier, à Paris, siège du Conseil constitutionnel. Le mardi 4 février 2020, Laurent Fabius, le président de l'institution suprême du droit français, y recevait une

poignée de journalistes. L'actualité était marquée par la proposition de référendum d'initiative partagée lancée quelques mois plus tôt pour contrer la possible privatisation d'Aéroports de Paris. Au détour d'une réponse, l'ancien Premier ministre a livré une précision en apparence technique : "Le référendum de l'article 11 ne peut être utilisé pour réviser la Constitution. Pour cela, il faut utiliser l'article 89."

Derrière le sabir juridique se niche une bombe. Car l'annonce du chef des Sages signifie indirectement... qu'aucun référendum remettant en cause les éléments les plus sensibles de notre droit ne pourra être convoqué sans l'aval de l'Assemblée nationale et, surtout, du Sénat. Marine Le Pen ou Eric Zemmour, à l'époque à mille lieues de s'engager en politique, peuvent remiser leur programme en matière d'immigration, sauf à convaincre les sénateurs.

<https://www.fdesouche.com/2022/02/25/zemmour-le-pen-melenchon-comment-le-conseil-constitutionnel-pourrait-contrer-leurs-plans/>

Evidemment, sur RTL ce matin, les journalistes (notamment François Lenglet) ont essayé de faire perdre à Eric son assurance. Ils n'ont pas été déçus du voyage de la réponse.

Je dis solennellement à M. Fabius qu'en démocratie, c'est le peuple français qui décide. Le Conseil constitutionnel n'a pas vocation à diriger le pays. En France, la cour suprême, c'est le peuple. [#RTLPrésidentielle#LaVoixDeLaFrancepic.twitter.com/KTv_e80Wwe4](https://twitter.com/KTv_e80Wwe4)

– Eric Zemmour (@ZemmourEric) [February 28, 2022](#)

Ecoutez toute l'interview, cela vaut la peine. L'épisode entier sur le Conseil constitutionnel est à partir de 18'52

mais tout ce qui précède est passionnant, sur le CO2, sur l'arnaque des éoliennes et l'importance du nucléaire, sur le scandale des poulets et autres aliments produits par nos agriculteurs mais importés de l'étranger...